

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de VEAUCHETTE
du jeudi 2 octobre 2014 à 19 heures 00

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation : 26 septembre 2014

Membres présents : Mesdames Eliane BAYON, Emilie BOUTHEON, Sylvie CHEVAILLIER, Nadine COURTIAL, Georgette DUBOIS, Carole GOUTTE, Corinne PERRET, Stéphanie VIAL. Messieurs Louis DI BARTOLOMEO, Thierry LASSABLIERE, Jean-Paul TISSOT, Jean-Jacques MURE, Eric VINCENT, Bruno ZMYSLONY.

Membres absents excusés : Marie LEBRE

Secrétaire de séance : BAYON Eliane

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte-rendu 11/09/14

1- Régularisation écritures transfert service Assainissement à la CALF

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que les conventions de transfert du service assainissement à la Communauté d'Agglomération Loire Forez ont été signées en 2013, la décision finale a été un transfert en pleine propriété des immobilisations concernées d'où la nécessité d'établir les actes correspondants. Pour la commune de VEAUCHETTE ils sont en passe de l'être, il faut donc finaliser les écritures. Comptablement elles sont assimilées à une cession et nécessitent des opérations budgétaires et des votes de crédits.

Mr le Maire explique que les opérations de cessions doivent être inscrites en recette d'investissement et s'équilibrent avec la sortie des emprunts et subventions transférés :

Chapitre 024	277 781.94€
Emprunts C/1641	5 528.80€
Subventions C/131	272 253.14€

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise monsieur le maire à régulariser les écritures de transfert assainissement à la CALF.

2- Désignation du représentant de la commune à la CLETC

M. le Maire expose que dans le cadre de la commission local d'évolution des transferts de charges (CLETC) chaque commune doit désigner un représentant pour participer aux réunions de cette commission à la CALF. Monsieur le Maire propose sa candidature ; le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de désigner donc Jean-Paul TISSOT pour représenter la commune au sein de cette commission.

3- Syndicat des eaux Unias Craintilleux Veauchette

M. le Maire expose que suite à l'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 et la création de différentes commissions extra municipales et selon le règlement du SYNDICAT DES EAUX UNIAS-CRAINTILLEUX-VEAUCHETTE, il faut choisir des membres représentants au sein du syndicat des eaux Unias-Craintilleux-Veauchette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Procède à l'élection des délégués appelés à siéger au SYNDICAT DES EAUX UNIAS-CRAINTILLEUX-VEAUCHETTE :

Sont élus :

DI BARTOLOMEO Louis

LASSABLIERE Thierry

DUBOIS Georgette

4- Indemnités Trésorier municipal :

Chaque année, la commune alloue une indemnité de gestion et de conseil aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux dans le cadre des textes prévus.

Suite aux élections Municipales du 23 mars 2014 et l'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, le Conseil Municipal doit délibérer pour l'attribution de l'indemnité de gestion.

Le Conseil Municipal de Veauchette après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Madame Joelle PAGES pour le budget 2014 jusqu'à son départ à la retraite le 1er décembre 2014 (11 mois) et M. Bernard MICHEL son successeur nommé, Trésoriers Municipaux (état liquidatif en annexe) également l'indemnité de confection des documents budgétaires soit 401.42€ pour 2014.

M. le maire précise que ces conseils techniques sont très précieux et relativement peu onéreux par rapport à un cabinet privé

5- Gaz Réseau DF installation et hébergement d'équipement de téléréleve

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la société Gaz réseau Distribution de France souhaite répondre aux attentes des clients en leur proposant un comptage réel de la consommation de gaz.

GrDF souhaite mettre en place sur la commune des « compteurs intelligents ». A cet effet, la société sollicite la commune afin de déterminer les conditions dans lesquelles elle pourrait utiliser les emplacements nécessaires.

En contre partie, GrDF verserait une redevance annuelle de 50€ HT par site à la commune pendant 20 ans.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité,

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'installation et d'hébergement d'équipement de téléréleve en hauteur et plus précisément dans le clocher de l'église.

6- SIEL Renouvellement de l'Adhésion à la compétence optionnelle « Eclairage Public »

Louis Di Bartolomeo doit faire un bilan du coût réel et le point sera à débattre lors du prochain conseil municipal.

7- Enveloppe parlementaire réfection de la cure

Vu la nécessité de réhabiliter ce bâtiment à usage des associations du village qui est vétuste, pas isolé et non accessible aux gens à mobilité réduite.

Considérant que Monsieur le Sénateur, Maurice VINCENT pourrait accorder à la commune une aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à en faire la demande.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Sénateur, Maurice VINCENT pour financer ces travaux de réhabilitation.

8- Enveloppe cantonale

Monsieur le Maire, rappelant la prévision d'acquisition de matériel et mobilier pour les différents bâtiments et terrains communaux précise que plusieurs entreprises ont été consultées et souhaite qu'une subvention soit demandée au conseil général au titre de l'enveloppe cantonale. Le Conseil municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition de mobilier et matériel et autorise le maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2014.

9- Décision modificative

Le maire expose qu'il faut transférer 5000€ et 3000€ du chapitre 21 et 23 vers le chapitre 20.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031-161 : PROJET IMMOBILIER DES VERNES		8 000.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		8 000.00 €
D 2151-161 : PROJET IMMOBILIER DES VERNES	5 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €	
D 2313-161 : PROJET IMMOBILIER DES VERNES	3 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 000.00 €	

10- Recrutement de Mme CHENEL Marielle et Mme FOLEAS Amandine

M. le maire indique aux membres du Conseil municipal que Madame Sandra SODER la secrétaire de mairie à demandé une mise en disponibilité de droit. Par conséquent en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 précitée la commune peut recruter des agents non titulaires sur des emplois permanents pour remplacer temporairement le fonctionnaire indisponible en raison d'une mise en disponibilité de droit. Madame CHENEL Marielle remplacera donc Madame Sandra SODER.

Le Maire informe l'assemblée délibérante du recrutement en CAE de Madame Amandine FOLEAS pour les fonctions d'agent d'entretien à temps partiel à raison de 24 heures/semaines pour une durée de 12 mois en remplacement de Madame Amandine CHEUCLE.

11- Réforme des rythmes scolaires - modification du tableau des emplois permanent

Corine PERRET et Georgette DUBOIS présentent au conseil l'important travail réalisé depuis fin juin notamment pour les emplois du temps du personnel communal affecté à l'école. Une délibération est prise concernant l'augmentation du temps de travail des agents techniques suite à la réforme des rythmes scolaires.

12- Point sur avancement des travaux du PRL

13- Point sur l'avancement des travaux du tennis

14- Informations diverses

*Point sur réunion avec parents élèves, enseignants, mairie

* Info sursis à statuer pour lot Joassard